

Accès à la salle multimédia

La salle est, en théorie, accessible tous les jours.

> **En permanence** : cette possibilité n'existe plus pour le moment.

> **Pendant l'heure de midi** :

Les élèves se présentent au professeur responsable à l'entrée de la salle et expliquent pour quelles raisons ils ont besoin d'un ordinateur.

> **Dans le cadre d'un cours** :

Les élèves accèdent à la salle sous la responsabilité du professeur.

Utilisation des programmes, des logiciels et d'Internet

Les élèves peuvent les utiliser pour :

- faire les recherches, les exposés et les exercices donnés par les professeurs,
 - faire des recherches dans le cadre d'un club,
- s'informer sur leur avenir professionnel et consulter des sites du type ONISEP,
 - compléter leurs cours,
 - s'initier ou se perfectionner en informatique.

Les recherches personnelles (jeux vidéo, sports, télévision, stars, ...) ainsi que l'accès aux messageries, blogs et forums sont interdits sous peine de sanction.

Sanctions

Tout élève qui ne respectera pas ces règles de fonctionnement :

- devra faire un travail supplémentaire à rendre au responsable,
- se verra interdire l'accès au réseau informatique (salle multimédia et CDI), temporairement ou définitivement, selon la gravité de l'infraction.

Fonctionnement

Les élèves doivent **informer** le responsable de la salle du travail à faire et des sources ou supports qu'ils comptent utiliser.

Ils peuvent **imprimer** leurs documents, après avis du responsable (Impression autorisée pour les recherches, exposés et exercices, mais limitée).

Remarques

Les élèves sont priés :

- de ne pas changer les fonds d'écran,
- de fermer leur session (ou d'arrêter l'ordinateur) en fin d'heure,
- de ranger leur chaise avant de quitter la salle.

Le calme et la politesse sont nécessaires pour fréquenter la salle multimédia.

Nourriture et chewing-gum sont interdits comme dans le reste des locaux.

Ces dispositions sont valables sur l'ensemble du réseau, notamment au CDI.